



LE BULLETIN D'INFORMATIONS DE BOISSY-SOUS-SAINT-YON - FEVRIER 2022

**Raoul
SAADA**



La lettre du Maire

La naissance de l'année 2022 s'accompagne de nouvelles ambitions pour la commune et ses habitants/tes et de la traditionnelle mais sincère présentation des vœux

Pleine d'espoir, cette nouvelle année augmente notre désir de vivre sereinement, sans covid et toutes les contingences associées, et sans perspectives de conflits entre les nations.

Au niveau communal, l'équipe d'élus majoritaires et minoritaires travaille au bien commun, malgré des visions différentes. Nous mesurons l'importance des besoins et attentes qui sont portés par vous toutes et tous. La richesse et la profusion de projets montrent, pour notre plus grande satisfaction, le dynamisme qui vous anime et qui contribue à faire vivre notre village.

Comme nous nous y sommes engagés nous prenons en compte toutes ces demandes, idées, projets,.... pour bâtir avec vous le Boissy de demain, mais nous devons trouver les bons équilibres entre la réalisation des projets, la préservation de nos finances publiques et la maîtrise de la fiscalité.

Nous devons également veiller à respecter les règles républicaines d'équité et de solidarité, valeurs de base qui animent notre équipe municipale, pour construire un avenir commun.

Nous nous efforçons à faire découvrir et partager les projets, mais la persistance de l'épidémie empêche ce participatif qui nous tient à cœur, mais, nous sommes disponibles pour vous rencontrer, vous écouter et échanger sur vos attentes et projets.

A bientôt buxéennes et buxiens



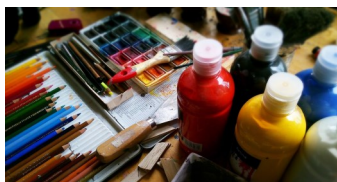
**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, la reconfiguration du lien entre l'État et les citoyens est indispensable. **Portée par la commune de Boissy-sous-St-Yon, la Maison de Services au Public créée en juin 2017 a pour mission de vous accueillir, de vous informer, de vous conseiller et de faciliter vos démarches administratives et sociales.**

Par circulaire du 1^{er} juillet 2019, le label France Services a été créé. Les structures labellisées France Services ont pour objectif de poursuivre la démarche d'accessibilité de l'offre de services de proximité aux usagers engagée depuis 2015 avec les Maisons de Services au Public (MSAP) en proposant une gamme de service de qualité et accessible au plus grand nombre. Un renforcement de l'offre de service : les usagers seront accompagnés dans leurs démarches administratives propres aux neuf partenaires de France Services : Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFIP, La Poste, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur.

La commune a obtenu le label France services en janvier 2022 et la MSAP de Boissy devient l'espace France services. Nathalie, Florence, Sonia, agents communaux, sont formées pour vous épauler dans vos actions que ce soit pour compléter un dossier, effectuer une simulation ou même vous renseigner sur les démarches à suivre auprès de nos opérateurs partenaires. Nous nous engageons à délivrer une information de premier niveau à tout usager ayant besoin d'aide. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 01 64 95 79 40 ou sans rdv dans l'espace France services, rue Pasteur à Boissy-sous-St-Yon.





SALON DES ARTISTES 2022 - INSCRIPTIONS OUVERTES

La 28^{ème} édition du Salon des Artistes, annulée en 2021, se tiendra les 19 et 20 mars 2022. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 25 février 2022.

Dossier disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie.

ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOT : LANCEMENT DES TRAVAUX !

Après 20 mois d'installation et dans un contexte sanitaire qui ne facilite pas le pilotage de projets, l'équipe municipale est plus que jamais mobilisée sur ses engagements et poursuit les investissements en faveur du monde associatif.

Après l'installation de l'éclairage extérieur du terrain de tennis et la modernisation des éclairages de la salle Marc Alexandre, des tennis couvert et de la salle André Vermech, c'est au tour du terrain de football d'être équipé d'un éclairage moderne et respectueux de l'environnement (LED).

Après quelques mois de retard liés en partie au contexte international de pénurie en matières premières, les travaux ont en effet commencé le 12 janvier et devraient s'achever le 19 février prochain. En complément à ce chantier, les pelouses des deux terrains de football du Bois des Peuples seront également refaites en mars. Plus de 20 ans que le terrain des tribunes n'avait pas été refait, ce qui peut expliquer son état dégradé à certaines périodes de l'année, notamment en hiver.

Cette combinaison éclairage / refonte de la pelouse permettra aux adhérents d'évoluer dans de bonnes conditions d'entraînement et de matchs, en journée mais aussi en soirée.

Le Football Club de Boissy devait jusqu'à présent se contenter du terrain des écoles. Terrain inadapté à la pratique du sport et ne permettant pas à nos enfants et aux adultes de s'entraîner dans des conditions décentes. L'éclairage en place étant vieillissant et la qualité du terrain très mauvaise.

Des subventions et dotations existent pour ce type de projets d'ampleur et impliquent de fait des études et un travail en commun entre association et Municipalité afin de satisfaire la population, piloter au mieux la politique sportive de la commune et préserver les finances.

Un point financier sur ce projet sera fait prochainement avec l'intégration des subventions qui reste pour la Municipalité une priorité.



LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

SOCIETE DES DROITS DE CHASSE DE BOISSY ET D'EGLY

Les prochaines chasses au gros gibier auront lieu toute la journée, les samedis 05, 12, 19 et 26 Février 2022. Ce seront les dernières chasses de la saison 2021-2022.

La sécurité est notre priorité, aussi nous mettons tout en œuvre pour faire respecter les règles élémentaires de sécurité durant toute la saison de chasse. Nous mettons en place un balisage approprié les jours de battue au gros gibier afin de signaler les secteurs de chasse en cours.

Nous remercions tous les usagers des espaces naturels qui respectent les consignes de sécurité et nous engageons chacun à ne pas enfreindre les restrictions de passage dans les chemins concernés. Ceci pour la propre sécurité de tous !

La nature est à nous tous, partageons-la, protégeons-la, préservons-la !



SI ON CHANTAIT ! - ANIMATION MUSICALE POUR LES JEUNES DE PLUS DE 60 ANS !

Lundi 14 février, de 15h30 à 17h, une animation musicale sera proposée par Eric et Catherine, à la Grange aux Anneaux. Envie de chanter ? D'écouter chanter ? De passer un moment convivial un verre de jus de fruits à la main ? Bonne humeur assurée ! (avec pass sanitaire).

ATELIER TRICOT

Tricoter en toute convivialité, tous niveaux, avec plusieurs objectifs : layette pour l'hôpital d'Arpajon et les restos du cœur, bonnets roses pour octobre rose, et habillage de troncs d'arbres.

Mardis 1^{er} et 15 février de 10h à 12h à la Grange aux Anneaux avec pass-sanitaire.

VACCINATION

Le centre de vaccination d'Arpajon est toujours ouvert : <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/arpajon>

Réservé aux 80 ans et plus, le 0 800 730 957 (numéro vert, appel gratuit, ouvert 7 jours sur 7 de 6 h à 22 h) permet de prendre un rendez-vous pour la vaccination.

Un centre de vaccination pour enfants (de 5 à 11 ans) se trouve maintenant à l'espace 520, 6 Grande Rue, 91520

Égly Rendez-vous : <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/arpajon/centre-de-vaccination-d-arpajon>

Le centre éphémère prévu le 8 février ne sera pas mis en place en raison d'un manque d'inscriptions.

CARTES TAXI

Les dispositifs d'aides à la mobilité du Département de l'Essonne se modernisent : les Chèques Taxi sont remplacés par la Carte Taxi. Avec la Carte Taxi, c'est une aide de 250 € qui est offerte aux essonnais pour pouvoir bénéficier des services des artisans taxi partenaires du Département de l'Essonne et du service PAM91, transport collectif à la demande d'adresse à adresse pour les personnes en situation de handicap. La Carte Taxi s'adresse au même public que la Carte Navigo Améthyste, (les deux aides ne sont pas cumulables) :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans non imposables (ligne d'impôt net avant crédit, correction inférieure ou égale à 61 euros)
- Les personnes appartenant au monde combattant de plus de 60 ans
- Les personnes handicapées percevant l'allocation adulte handicapée (A.A.H)

Pour pouvoir bénéficier de cette nouvelle Carte Taxi, le bénéficiaire peut faire sa demande soit auprès de son CCAS ou bien auprès du Département de l'Essonne :

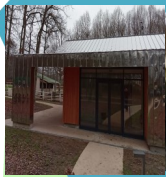
- Sur : www.essonne.fr : en complétant le formulaire en ligne
- Par courrier : en envoyant le formulaire accompagné des pièces justificatives à la Direction des transports et de la mobilité, Conseil départemental de l'Essonne, boulevard de France – Evry-Courcouronnes – 91012 Evry Cedex

APA (ALLOCATION PERSONNALISÉ AUTONOMIE)

L'APA est une allocation favorisant une prise en charge adaptée aux besoins de toute personne en situation de perte d'autonomie liés à son état physique ou mental. Elle s'adresse tant aux personnes à leur domicile qu'aux personnes en établissement. Cette allocation permet de financer les aides techniques, les services d'aide à la personne favorisant leur autonomie dans les gestes quotidiens (toilette, déplacements, repas, courses, ménage...).

Un nouveau formulaire unique « DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE POUR LES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE » disponible en téléchargement sur le site du département (www.essonne.fr) remplace le formulaire APA . Ce nouveau formulaire en vigueur permet d'effectuer une demande d'aide à domicile, qui a désormais vocation à s'appliquer pour l'ensemble des aides, qu'il s'agisse de celles provenant des caisses de retraite (CNAVTS, MSA) ou de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 09 61 66 79 40.





AGENDA FEVRIER 2022 * - INFOS PRATIQUES

MARDI 1^{ER} FEVRIER

ATELIER TRICOT

10h-12h - Grange aux Anneaux

Sur inscription : claire.cazade-saada@boissy-ssy.fr

SAMEDI 5 FEVRIER

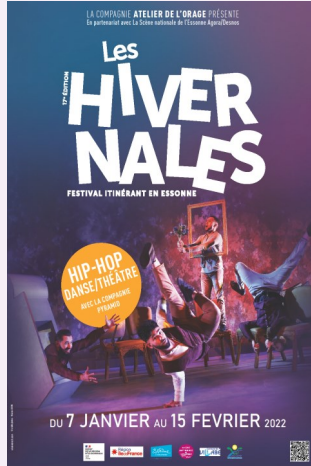
FESTIVAL LES HIVERNALES SPECTACLE SOUS LE POIDS DES PLUMES

20h30 - complexe du Jeu de Paume

Réservation en mairie au

01.64.91.92.93

Programme des Hivernales 2022,
consultable sur le site internet de
la commune.



LUNDI 14 FEVRIER

SI ON CHANTAIT

15h30-17h - Grange aux Anneaux

MARDI 15 FEVRIER

ATELIER TRICOT

10h-12h - Grange aux Anneaux

*Sous réserve des contraintes sanitaires / **PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE**

INSCRIPTIONS SCOLAIRES - ECOLE FONTAINE SAINT LUBIN

Les inscriptions des enfants nés en 2019 pour la rentrée scolaire 2022-2023 sont ouvertes.

Renseignements en mairie au 01.64.91.92.93 ou sur le site internet de la commune.

Documents nécessaires pour l'inscription : livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois, pièce d'identité du/des représentant/s légal/aux, copie du carnet de vaccinations.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES - ECOLE SAINT THOMAS BECKET

Inscriptions des enfants de la TPS (2 ans et demi) au CM2 auprès de la directrice Mme Loiseau au 01.60.82.06.58.

RECENSEMENT MILITAIRE / CITOYEN

Les jeunes nés en **2006** doivent se présenter en mairie, à la date de leur anniversaire, afin d'effectuer les formalités de recensement, munis du livret de famille, de leur carte d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

ASSISES DE LA JEUNESSE - ESSONNE

Le département de l'Essonne organise actuellement les assises de la jeunesse.

Si vous avez entre 12 et 25 ans, vous êtes concernés.

Venez donner votre avis.

Différents ateliers sont programmés depuis le 19 janvier.

Plus d'informations : [essonne.fr](http://www.essonne.fr)

PHARMACIES DE GARDE

DIMANCHE 6 FEVRIER

ST GERMAIN LES ARPAJON DE L'ORGE ☎ 01 60 83 35 75

DIMANCHE 13 FEVRIER

MONTLHERY DE LA TOUR ☎ 01 69 01 00 45

DIMANCHE 20 FEVRIER

ARPAJON GERVAIS-CAQUANT ☎ 01 69 26 91 52

DIMANCHE 27 FEVRIER

ARPAJON CENTRALE GUILLEMAN ☎ 01 64 90 01 46

*Sous réserve de modifications de dernière minute

MAISON MEDICALE DE GARDE

Contactez le centre de régulation **01 64 46 91 91** - samedis de 14h à 20h / dimanches et jours fériés de 8h à 20h

